

CONFERENCE OIE –CNP GUINEE, Conakry, 12 et 13 Décembre 2018,

L' économie verte et le développement durable en Afrique de l'Ouest et Centrale dans les cadres de l'agenda 2030 des Nations Unies, de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et des cinq priorités (high 5) de la Banque Africaine de Développement

Yaya Sow, Consultant

Le Programme des Nations Unies Pour l'Environnement (PNUE) définit l'économie verte comme une activité économique qui entraîne une amélioration du bien être humain tout en réduisant les risques environnementaux. A ce titre l'économie verte est un élément central du développement durable.

Comment intégrer les politiques nationales sur l'économie verte et les cadres regionaux et internationaux de développement durable ?

Cette problématique soulève des actions multiples aux plans national, regional et continental notamment aux niveaux des politiques économiques et réglementaires. Des ajustements sont également nécessaires dans le cadre de l'opérationnalisation des actions de planification, d'évaluation et du suivi des questions de développement.

Dans la plupart des pays africains et notamment de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale, il existe des programmes de développement durable dans le cadre des Stratégies de Réduction de la Pauvreté ou des Plans Nationaux de Développement. Malgré des décennies de mise en œuvre de ces initiatives, la pauvreté reste endémique et les inégalités sociales continuent de s'accroître. Parmi les chaînons manquants du développement, on

cite souvent le manque de diversification des économies, la mauvaise répartition des fruits de la croissance et surtout la faiblesse du capital humain. Le modèle de développement basé sur l'économie verte peut elle changer la donne et être la solution et comment la prendre en compte dans les politiques nationales de développement?

Naturellement, en premier lieu il faut d'abord lever les équivoques, les tabous et les transcender. En Afrique, le plus souvent on entend dire que les puissances industrielles ont pollué pendant des siècles pour se développer et que la révolution industrielle s'est construite sur l'exploitation du charbon. Le cas de la Chine, plus grand pollueur du monde est également souvent cité pour expliquer que sa croissance économique exceptionnelle est due en partie aux effets nocifs de ses politiques publiques sur l'environnement. Il est également souvent évoqué que l'économie verte est un luxe pour les pays africains et que ce concept ne pouvait concerner que les pays développés. Pourtant les contextes nationaux et régionaux sont favorables à la mise en place d'une économie verte au regard des richesses naturelles dont disposent les pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale, de la dégradation de l'environnement et des besoins croissants de lutte contre la pauvreté et le chômage des jeunes. A cet égard, il est utile de trouver des compromis raisonnables entre développement durable et progrès économique qu'il faudra expliquer à tous les acteurs du développement et aux populations. La pédagogie pour convaincre les sceptiques commencent par là. Ces compromis sont possibles car il existe de nombreuses opportunités pour développer l'économie verte de façon à booster la croissance, créer des emplois et lutter de façon plus efficace contre la pauvreté. L'économie verte est donc un impératif à cet égard pour les pays africains car elle attache une grande importance à la lutte contre la pauvreté, la préservation de l'environnement ainsi qu'à l'inclusion et à la justice sociale, des objectifs majeurs des politiques nationales et régionales de développement.

Dans cette perspective, aux plans regional, continental et international notamment dans le cadre des Organisations d'intégration regionale comme la CEDEAO en Afrique de l'Ouest et la CEEAC en Afrique Centrale et à la suite de l'adoption au niveau mondial du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine, des cinq priorités (high five) de la Banque Africaine de Développement BAD, diverses initiatives ont été lancées qui rentrent dans le cadre de l'économie verte et du développement durable. Les objectifs et stratégies développés dans ces cadres se recoupent largement avec les attentes des Etats africains en matière de nouveau modèle économique lié à l'économie verte. C'est dans ce contexte que les pays africains appuyés par divers partenaires dont notamment la CEA ont commencé à aligner leurs plans nationaux de developpement dans le cadre de ces initiatives. Ce qui est encourageant mais beaucoup reste encore à faire pour une intégration totale de ces initiatives dans les plans nationaux de devéveloppement

Une vue d'ensemble de quelques unes de ces initiatives régionales et internationales est la suivante :

Le Programme Mondial de Développement Durable a défini 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui ont remplacé les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à mettre en œuvre par tous les pays membres de Nations Unies et couvrent tous les aspects de la vie socio économique et politique à atteindre d'ici 2030. Ils concernent tout aussi bien la lutte contre la pauvreté, l'alimentation, l'agriculture , l'éducation, la santé que la paix et la sécurité, l'habitat, l'environnement , les inégalités etc... Beaucoup d'observateurs pensent que les ODD sont ambitieux par rapport aux capacités des pays africains à relever les défis du développement.

Pour sa mise en œuvre, le Programme Mondial de Développement Durable reconnaît l'importance des dimensions regionales du développement et souligne à ce titre que les cadres regionaux

peuvent aider à traduire en actes concrets plus efficacement les ODD.

Dans cette perspective, les Programmes d'intégration des Communautés Economiques Régionales Africaines comme ceux de la CEDEAO et de la CEEAC contribuent à la prise en compte des ODD notamment quand on se réfère à leurs politiques dans des domaines aussi divers que l'agriculture, l'énergie, l'environnement, l'éducation, la santé, la paix et la sécurité etc...

L'institution financière du continent, la BAD a identifié cinq (05) priorités phares (HIGH 5) pour accélérer le développement des pays africains grâce entre autres à des actions concertées dans les domaines de l'agriculture, de l'énergie, de l'industrie, de l'intégration régionale et de la qualité de vie et l'inclusion

L'Union Africaine a adopté l'Agenda 2063 qui est un cadre stratégique commun des pays africains pour une croissance inclusive dans le cadre d'un développement durable. Le cadre ainsi défini décrit de façon détaillée les objectifs, les priorités, les cibles à atteindre aux niveaux national, régional et continental, les stratégies indicatives et les actions/repères clés du processus de développement du continent dans tous les secteurs et dans toutes ses dimensions. Des mesures de suivi-évaluation et les besoins de financement identifiés tout comme les partenariats nécessaires sont bien définis.

Les stratégies régionales, les ODD, les 05 priorités de la BAD et l'Agenda 2063 de l'UA vont ensemble et se recoupent avec les exigences de l'économie verte et du développement durable. A ce titre, les différents programmes et agendas se complètent et sont cohérents entre eux.

Toutefois, il convient de souligner que l'Agenda 2063 de l'UA paraît plus précis pour atteindre certains objectifs comme dans le domaine de l'éducation avec des cibles dans le tertiaire qu'on ne retrouve pas dans les ODD. C'est aussi le cas par exemple dans le

cadre de la sécurité sanitaire de l'eau qui est un objectif à atteindre dans l'Agenda de l'UA.

Concrètement en termes de politique économique et réglementaire qu'est ce qui doit être fait au plan national ?

La transition vers une économie verte requiert des pays africains de réunir des conditions favorables et spécifiques qui relèvent des réglementations, des politiques économiques et sociales, des subventions et des mesures incitatives, des marchés régionaux et internationaux notamment dans le cadre des Accords de commerce et d'aide. Actuellement la plupart de ces instruments font défaut en Afrique.

Quelques exemples de ces conditions favorables peuvent se résumer aux politiques fiscales et budgétaires notamment à la politique de taxation des produits écologiques, à la réduction des subventions préjudiciables à l'environnement, au ciblage des investissements publics sur des secteurs clés écologiques, à la prise en compte des questions environnementales dans les commandes et marchés publics. Il ne s'agira pas d'abandonner tous les éléments de l'économie conventionnelle. Il s'agira d'en tirer le meilleur profit pour en faire un bon ancrage au profit de l'économie verte. Toute stratégie viable a besoin de bonnes politiques budgétaires, fiscales, de change et sectorielles. L'économie verte doit s'appuyer sur ces éléments.

Par ailleurs, différentes mesures ont été proposées dans des études crédibles et sérieuses pour permettre aux pays africains d'émigrer vers une économie verte. La Communauté internationale a également pris des engagements forts à travers les Accords de Paris et des différentes COP pour apporter une assistance forte aux pays africains pour assurer cette transition écologique. Les pays africains eux mêmes ont pris des engagements et entrepris des réformes et des actions pour concrétiser cette mutation de l'économie conventionnelle vers l'économie verte

Un résumé de tous ces efforts permet de définir des principes et des orientations pour créer les conditions les plus favorables d'une économie verte solide et durable en Afrique et notamment en Afrique de l'Ouest et Centrale grace entre autres aux actions suivantes qui ne sont pas exhaustives à mettre en œuvre par chaque pays:

- Sensibiliser les acteurs économiques, sociaux et politiques sur les avantages de l'économie verte et créer des cursus scolaires couvrant cette matière.

- Définir une stratégie globale structurante et un mode de gouvernance institutionnelle et opérationnelle pour la transition vers une économie verte à l'échelle nationale et régionale. La création dans chaque pays d'un Ministère dédié à l'économie verte faciliterait largement les actions à cet égard ;

- Intégrer les actions et mesures définies dans les conventions internationales ainsi que celles identifiées dans l'Agenda 2063 de l'UA, les 5 priorités de la BAD, les ODD et les politiques régionales de la CEDEAO et de la CEEAC dans les plans, politiques et programmes nationaux. A cet égard, tous les instruments et les mesures qui y sont identifiées doivent être transcrits dans les législations nationales pour avoir une portée juridique forte ;

- Libéraliser complètement le commerce des biens écologiques entre les pays africains notamment dans le cadre de la ZLECAF (Zone de Libre Echange Continentale Africaine). A cet égard, aucun de ces biens ne doit figurer sur la liste d'exclusion ou à protéger dans le cadre du commerce intra-africain ;

- Adopter des politiques publiques favorables notamment budgétaires, fiscales et sectorielles qui répondent aux besoins de l'économie verte. A cet égard, la défiscalisation totale et entière des biens et produits de l'économie verte comme les panneaux, lampes et cuisinières solaires est une nécessité. Ces biens doivent

être classés comme des biens sociaux au tarif zéro dans les tarifs douaniers des pays tant au niveau de la fiscalité de porte qu'au niveau de la fiscalité intérieure en éliminant également la TVA qui frappe ces biens. En outre des subventions et investissements ciblés vers les secteurs de l'économie verte s'avèrent nécessaire notamment dans le cadre de la lutte contre la déforestation, de la lutte contre l'érosion côtière, la protection maritime, la lutte contre les déchets liquides et solides ainsi que l'aménagement du territoire. A cet égard aussi bien les mesures fiscales que les mesures de soutien doivent être transcrites dans les législations nationales et prises en compte dans les Lois de Finances Publiques de chaque pays ;

-Intégrer la dimension environnementale dans l'ensemble des secteurs économiques existants en vue de la création d'une industrie verte ;

-Créer les conditions d'un développement soutenu des filières vertes dans le cadre d'une politique d'industrialisation ;

-Elaborer et mettre en œuvre un plan opérationnel de renforcement des capacités et des compétences de l'économie verte y compris dans les communes rurales notamment dans les domaines de l'agriculture et de la protection de l'environnement;

-Développer la dimension sociale ainsi que le comportement sociétal et environnemental notamment des entreprises du secteur privé dans le cadre de l'économie verte ;

-Opérationnaliser l'arsenal juridique environnemental existant en mettant en place des institutions et des instruments de suivi et de contrôle adéquats ;

-Mettre en place des mécanismes de financement dédiés à l'économie verte ;

-Respecter les engagements internationaux pris notamment dans le cadre des Accords de Paris sur le climat et des différentes COP

Tous ces éléments doivent faire partie de la stratégie globale structurante qu'il faudra intégrer dans les schémas et plans nationaux de développement. Un appui fort de la part de la communauté internationale aux pays africains est également nécessaire. A cet égard, les pays industrialisés doivent respecter impérativement leurs engagements,

Je vous remercie.

Yaya Sow